

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-157 à 23-167 incluse	<b>25</b>	<b>06</b>	<b>08</b>	<b>31</b>
Pour la délibération n°23-168	<b>24</b>	<b>06</b>	<b>09</b>	<b>30</b>
De la délibération n°23-169 à 23-186 incluse	<b>25</b>	<b>06</b>	<b>08</b>	<b>31</b>

**Secrétaire** : Mme Élodie DUCASTEL

**PRÉSENTS** : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (absent pour la délibération n° 23-168), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, M. TOKDEMIR, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme LETOURNEUR ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Olivier NIEL
- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme Leïla SEGHIR
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

**ABSENTS :**

- MM. SAVY, THOMAS

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 23-166 Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Louviers relative à la réhabilitation de la Résidence du Parc**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

LE  18 DEC 2023

AFFICHÉ

LE

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20231211-23-166-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20231211-23-166-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

**N° 23-166**

**DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA VILLE  
DE LOUVIERS RELATIVE À LA RÉHABILITATION DE  
LA RÉSIDENCE DU PARC**

**RAPPORT**

Mme Anne TERLEZ indique que la Ville de Louviers a été sollicitée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour l'assister dans l'opération de réhabilitation de la Résidence du Parc.

Les logements ne répondent plus aux normes réglementaires et de confort attendus par les résidents, en effet, les salles de bains ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite et les installations de ventilation ne sont pas adaptées aux normes thermiques.

Le CCAS est accompagné pour la définition d'un projet par un Assistant à maîtrise d'ouvrage, qui a pu auditer les immeubles et proposer un programme de travaux, ainsi qu'un accompagnement des résidents.

Compte tenu de la technicité de l'opération, le CCAS requiert le soutien technique de la Ville *via* une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage définit les conditions de la délégation par le CCAS à la Ville de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de la résidence du Parc.

Cette délégation s'exercera conformément aux dispositions des articles L. 2422-5 et suivant du Code de la commande publique. La délégation de maîtrise d'ouvrage comprend notamment le lancement des procédures de marchés publics, leur exécution et la réception définitive des ouvrages.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Louviers.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme  
Le Maire,

**François-Xavier PRIOLLAUD**

